

## LE PAYS, UN PROJET

Emile Blessig, président de l'APFP, député-maire de Saverne et président du Pays de Saverne

**Le Pays, des atouts inégalement reconnus et pris en compte.  
Une plus-value qui peut bénéficier aux territoires de proximité**

### L'ORIGINALITE DES PAYS

Près de 350 Pays maillent aujourd'hui le territoire français aux côtés des PNR et des communautés d'agglomération. Organisation par vocation légère, le Pays a pour originalité de rassembler des intercommunalités et d'associer des acteurs socio-économiques, grâce **au Conseil de développement**.

Le Pays est un projet de développement avant de se traduire par un périmètre, et il a vocation à s'affirmer essentiellement comme le vecteur d'une stratégie : sa plus-value repose sur sa force de réflexion, de proposition et de coordination pour démultiplier les capacités de ses membres.

Si le Pays peut recouvrir un outil d'aménagement spatial comme le SCOT, il peut porter aussi sur la Santé, les TIC, les services ou le climat... Ceci conduit à élever les **exigences** en direction des Pays pour une meilleure prise en compte des enjeux d'aménagement et de développement durable.

Grâce à son positionnement, le Pays a eu un **fort effet d'entraînement** pour faire progresser l'intercommunalité. Il a su démontrer sa capacité d'innovation, de réactivité et d'anticipation, se situant **en accompagnement et en appui et non à la place des collectivités locales gestionnaires**.

**Dans une démarche ascendante, le Pays s'appuie sur les spécificités d'un territoire** qu'il valorise et qu'il prend en compte pour mener à bien ses objectifs et mettre en oeuvre des politiques qui ne sont pas plaquées.

### L'APFP, UNE ASSOCIATION REACTIVE

L'APFP s'est mobilisée en 2004-2007 pour promouvoir un volet territorial sélectif, confortant la structuration des territoires (constaté par l'évaluation des CPER par Ernst & Young pour la DIACT) et la cohésion induite par les contrats de Pays, veiller à la qualité des projets territoriaux grâce à une ingénierie adaptée et assurer une meilleure articulation avec des démarches territoriales proches telles que LEADER.

**En 2008, l'APFP a retenu 3 axes de travail :**

- Pays, environnement et espace, dans le prolongement de notre Contribution au Grenelle de l'Environnement adressée au MEDAD et à la DIACT en 2007,
- Pays et rationalisation des structures et des dépenses publiques, en lien avec la « Révision générale des politiques publiques » et notamment le rapport Lambert,

- Pays et participation des acteurs socio-économiques, dans la suite de notre enquête 2007 sur les conseils de développement.

Les premières réunions de travail en 2008 ont porté sur des approches liées au Grenelle de l'Environnement : Agendas 21 et Plans Climat.

## **LES PAYS AU SERVICE DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### ***L'APFP s'inscrit dans les objectifs nationaux d'aménagement du territoire***

La circulaire récemment adressée aux Préfets par Monsieur Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, traduit tout à fait les préoccupations actuelles des territoires. Nos orientations se trouvent ainsi confortées par les 3 objectifs qui sont affichés :

- souci d'une « gestion équilibrée et économe de l'espace » (Grenelle de l'Environnement, SCOT renforcés...),
- perspectives de « contrats territoriaux de services »<sup>1</sup>,
- ancrage territorial de dispositifs et d'appels à projets tels que les Pôles d'Excellence Rurale...

La circulaire invite à une approche intégrée et réellement volontariste à l'échelle de bassins de vie cohérents, en affirmant que « c'est par la compétitivité que se gagne la croissance et dans les territoires que se forment la cohésion et la confiance ». A cet égard, les Pays entendent jouer pleinement leur rôle grâce à la plus-value qu'ils apportent et contribuer à la réalisation de ces trois priorités de façon constructive et dans le but de **conforter l'ensemble des territoires français**.

1) Le premier chantier vise à **une gestion intégrée et économe de l'espace** au sein de nos territoires de projets. Les exemples d'actions conduites par les Pays en cette direction sont très nombreux. Porteurs d'outils d'aménagement de l'espace et de politiques transversales, les Pays participent à un aménagement du territoire équilibré.

Au-delà des actions concrètes, les Pays peuvent participer au travail de sensibilisation des communes et des intercommunalités dont ils sont les interlocuteurs quotidiens.

Même si des évolutions sont parfois nécessaires, le territoire des Pays, reposant sur une réalité vécue, recouvre ceux des bassins de vie. Il nous paraîtrait donc dommageable de créer une rivalité ou des concurrences entre les outils utiles à un territoire, comme cela semble aujourd'hui être le cas entre les SCOT et les Pays .

La contribution APFP-Leader France-UNADEL pour le Grenelle de l'Environnement, proposait de « donner aux Chartes de Pays une réelle capacité d'orientation spatiale (en lien avec les SRADT), à l'instar des Chartes de Parcs ou par la traduction des Chartes de Pays en SCOT, afin que les Pays disposent notamment d'un PDU-Plan de Développement Urbain, se dotent

---

<sup>1</sup> Ces orientations rencontrent également les lignes directrices de la ministre de la santé, R. Bachelot, qui indiquait récemment souhaiter « promouvoir le principe du SROS ambulatoire » : « Dans chaque bassin de vie, les professionnels de santé, les patients et les élus établiront un diagnostic santé. Ils en déduiront un projet de santé qui pourra être consolidé au niveau de l'ARS, de manière à assurer sa cohérence avec les autres schémas d'organisation hospitalier et médico social ». Notre association entend donc poursuivre son travail sur la santé, sujet sur lequel Bernard Leurquin a déjà beaucoup investi et qui a fait l'objet d'un Guide que nous avons édité en 2007.

d'un plan de lutte contre l'artificialisation des sols (notamment maintien de l'agriculture en périurbain et mise en valeur des espaces ouverts...) et coordonnent les outils d'intervention foncière ». **En conséquence et sur cette base, nous suggérons d'organiser d'ici 2010 une labellisation nationale des Chartes de Pays et d'entreprendre dès 2008 une expérimentation d'articulation Pays, SCOT, Agendas 21.**

**L'articulation entre ces différentes démarches est une nécessité et l'APFP souhaite y apporter sa contribution.** Une dynamique SCOT/PAYS devra être favorisée, en facilitant les démarches de SCOT lorsqu'elles ont déjà été engagées par des Pays.

2) Le deuxième chantier, celui de **la cohésion territoriale**, concerne tout particulièrement les Pays qui ont conduit de nombreuses initiatives en direction des services au travers de Schémas et de Projets de services.

La présence des services publics et services à la population sur un territoire contribue à son attractivité et à la qualité de vie de ses habitants. Leur implantation et leur organisation participent à l'aménagement du territoire. Les schémas et les projets de services conduits dans certains Pays ont permis de mettre à plat l'ensemble des problématiques liées aux services aussi bien dans les espaces urbains que ruraux ou péri-urbains. La stratégie prospective qu'ils ont su dégager à la suite d'un état des lieux et d'un diagnostic a permis d'améliorer la connaissance de l'offre et de la demande et de parfaire la stratégie à adopter en évitant les concurrences.

Les Pays peuvent apporter leur expérience et tirer un bilan des différentes démarches conduites, notamment à la suite de schémas et chartes de services. Sur ce sujet, l'APFP est prête à étudier les actions à lancer, pour contribuer à la priorité affirmée dans la circulaire du Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire de « parvenir rapidement, à l'échelle des territoires de vie pertinents, à **un niveau d'offres de services au public équitable et garanti** », pouvant « faire l'objet, le moment venu, d'un contrat territorial de services entre l'Etat, les collectivités et les opérateurs, s'appuyant sur la charte nationale des services publics signée en juin 2006 ».

3) Enfin **la compétitivité et la dynamique des territoires** sont au cœur des préoccupations des Pays au travers des nombreux projets et schémas de développement économique qu'ils portent. Dans un contexte de montée en puissance des compétences des EPCI, les Pays favorisent prospective et anticipation face aux mutations de l'économie (productive et résidentielle) et créent un environnement favorable à la création d'activités (Plate formes d'initiative locale, etc...), tout en faisant face à de nouvelles demandes pour renforcer l'attractivité des territoires.

Sur les Pôles d'Excellence Rurale, nous avons pour notre part veillé à l'ancrage territorial, dès l'appel à projets, en organisant plusieurs réunions d'information et d'échanges avec le concours de la DIACT, ce qui a conduit une centaine de Pays à porter des Pôles d'Excellence Rurale (PER), ou à organiser leur maîtrise d'ouvrage par des communautés de communes. Marc Gastambide, conseiller à la DIACT, a souligné lors de l'AG de l'APFP du 1<sup>er</sup> juillet 2008, « la valeur ajoutée que les Pays peuvent apporter dans les réponses qui sont faites aux appels à projet », et noté « que les PER les plus prometteurs et les plus avancés sont ceux qui se sont placés dans une stratégie de pays. Celui-ci active le réseau des acteurs publics/privés indispensable à la réussite du projet, et assure le pilotage et le suivi des actions à déployer ». Notre association a commencé un travail d'étude qui pourrait être réactivé et nous sommes

prêts à étudier les effets (création de projets, d'emplois..) des PER et des pôles de compétitivité dans les Pays.

La PAC, orientation majeure de la Présidence française de l'Union Européenne, est également au cœur de la politique de nombreux Pays, soucieux de valoriser leur tissu agricole et alimentaire et de diversifier l'économie de zones rurales. Le rapprochement opéré entre l'APFP et LEADER-France vise à mieux prendre en compte cet enjeu.

Plus largement, les Pays sont essentiels pour organiser la coopération entre espaces ruraux et espaces urbains et périurbains, sur la répartition des activités.

\*\*\*\*

Nous entendons mobiliser les territoires sur ces enjeux prioritaires à l'occasion des Etats Généraux des Pays que nous organisons avec L'ADCF et l'UNADEL les 26 et 27 octobre à Caen avec le soutien de la DIACT.

Nous proposons aujourd'hui aux Pays de franchir une nouvelle étape, en approfondissant quelques thématiques prioritaires, objet d'investissement des Pays : Plans Climat (qui a fait l'objet d'un échange particulièrement fructueux lors de notre AG du 1<sup>er</sup> juillet, avec le concours de l'ADEME), SCOT (incluant également l'urbanisme commercial), Santé (périmètre des urgences, mobilisation des professionnels...), Emploi/Formation, Haut débit (sujet variable selon les régions)...

Nous entendons faire une typologie des Pays : rôle (organisation/personnel...), périmètre..., et nous engagerons un débat au sein de notre association nationale pour dégager nos préférences en matière d'évolution des Pays et sur le modèle à promouvoir auprès des pouvoirs publics.

En ce qui concerne l'aspect institutionnel, les Pays ne souhaitent pas être de nouvelles structures de gestion locale mais au contraire affirmer leur présence en portant les démarches de projet. Une réflexion est donc en cours sur les modalités de rapprochement entre les Pays et les SCOT, les Pays et les agendas 21, les Pays et les GAL-Leader, les Pays et les PCET (Plans Climat).